



# Solution Groupe

À partir de 10 personnes

## Conditions de souscription

### Durée du contrat

- contrat temporaire allant jusqu'à 3 mois.

### Nature du déplacement

- à titre privé ou professionnel (voyages en groupe de 10 personnes et plus).

### Souscripteur

- un particulier.

### Bénéficiaires

- les personnes ayant leur domicile en France (y compris Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion et Saint-Barthélemy), dans un pays de l'Union Européenne ou l'un des pays suivants : Andorre, Liechtenstein, Principauté de Monaco, Saint-Martin, Suisse ou Vatican.

### Zone de couverture

- monde entier à l'exclusion des pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et/ou les Nations Unies ainsi que la Corée du Nord.

### Délai de souscription

- Formules 1 (Annulation) et 3 (Multirisque) : le jour même de la réservation ou au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la réservation.

## Les garanties en bref

- Annulation
- Assistance au voyageur
- Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger
- Dommages aux bagages
- RC vie privée à l'étranger
- Interruption de séjour

## Les garanties

		Annulation seule	Multirisque
<b>ANNULATION</b>			
<b>Remboursement des frais d'annulation en cas de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>maladie, accident ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille</li> <li>dommages graves à l'habitation de l'assuré</li> <li>licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle</li> <li>contre-indication ou suites de vaccination</li> </ul> <i>Franchise : 30 € / personne</i>	6 500 € / personne 32 000 € / événement	X	X
<b>ASSISTANCE AU VOYAGEUR</b>			
<b>Assistance maladie ou accident corporel</b>			
<b>Rapatriement médical :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>retour au domicile ou transport vers un établissement hospitalier</li> <li>retour au domicile d'un accompagnant assuré</li> </ul>	Sans limitation		
<b>Assistance des enfants mineurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>frais de transport des enfants mineurs</li> <li>billet aller / retour pour un accompagnant</li> </ul>	Sans limitation		
<b>Visite d'un proche en cas d'hospitalisation sur place :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>prise en charge d'un billet aller / retour pour un membre de la famille de l'assuré....</li> <li>remboursement des frais hôteliers.....</li> </ul>	Sans limitation 50 € / jour jusqu'au rapatriement		X
<b>Frais de recherche et / ou de secours :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>frais de recherche.....</li> <li>frais de secours.....</li> </ul>	1 500 € / personne 1 500 € / personne		
<b>Assistance décès</b>			
<b>Transport du corps</b>	Sans limitation		
<b>Frais funéraires</b>	2 300 € / personne		
<b>Frais supplémentaires de transport des membres de la famille assurés</b>	Sans limitation		X
<b>Frais permettant à un membre de la famille de se rendre auprès de l'assuré décédé</b>	Sans limitation		
<b>Assistance juridique à l'étranger</b>			
<b>Remboursement des honoraires d'avocat</b>	3 000 € / personne		X
<b>Avance sur caution pénale</b>	15 000 € / personne		
<b>Assistance "autres imprévus"</b>			
<b>Assistance retour anticipé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>retour au domicile ou trajet aller / retour d'une personne assurée</li> </ul>	Sans limitation		X
<b>Envoi de médicaments sur place</b>	Frais d'envoi		

## Les garanties

		Annulation seule	Multirisque
<b>FRAIS MÉDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE À L'ÉTRANGER</b>			
Frais d'hospitalisation d'urgence	80 000 € / personne		
Frais médicaux d'urgence (hors frais de soins dentaires d'urgence)	80 000 € / personne		X
Frais de soins dentaires d'urgence	300 € / personne		
<i>Franchise : 30 € (uniquement pour les frais médicaux d'urgence et les frais de soins dentaires d'urgence). Le ds des 3 prestations ne sont pas cumulables.</i>			
<b>DOMMAGES AUX BAGAGES</b>			
Perte, détérioration des bagages.....	1 200 € / personne		
dont vol des objets de valeur.....	600 € / personne		X
<i>Franchise : 30 € / personne / sinistre</i>			
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER</b>			
Dommages corporels	4 500 000 € / sinistre		
Dommages matériels	45 000 € / sinistre		X
<i>Franchise : 75 € / sinistre. Les plafonds des 2 prestations ne sont pas cumulables.</i>			
<b>INTERRUPTION DE SÉJOUR</b>			
Remboursement des jours de voyage non utilisés en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé	6 500 € / personne 32 000 € / événement		X